

POLE NAUTIQUE DE SAUMUR

CONTRAT DE PRESTATION

COORDONNEES DU CLIENT

Nom : Prénom : N° de portable :
Email :
Adresse Principale :
Code postal : Ville : Pays :
Lieu de séjour (facultatif) :

PRESTATIONS

Date et heure de départ : /.... /.... à ...h.... Date et heure de retour : /.... /.... à ...h....
Parcours kayak sans encadrement :
Transport du matériel : Oui Non Transport des personnes : Oui Non
Activité encadrée :
Autre prestation :

TARIFS (Réductions non cumulables)

Tarif groupe -15% Tarif Carte Cezam -10%

| | | | | | | | |
|-------------|---|-------|-----------|---|--------|---|--------|
| Enfant | : | | Enfant(s) | X |€ | = |€ |
| Adulte | : | | Adulte(s) | X |€ | = |€ |
| Adulte -10% | : | | Adulte(s) | X |€ | = |€ |
| Vélo | : | | Vélo(s) | X | 2€ | = |€ |

-15 % groupe à partir de 8
-10% Carte Cézam
-10% (Etudiants/chômeurs
sur présentation d'un justificatif et
carte d'identité)

Total :€
Acompte :€
Total :€

Mode de règlement

Cadre réservé au secrétariat

| | | | |
|--------------|--------|--------------|--------|
| CB |€ | Espèce |€ |
| CHQ |€ | CHQ vacances |€ |
| Coupon Sport |€ | | |

Informations

.....
.....

Règlement

1/ Règles de sécurité :

- Savoir nager 25 mètres pour les mineurs de moins de 16 ans, 50 mètres pour les plus de 16 ans et être apte à s'immerger.
- Ne présente aucune contre-indication à la pratique de l'activité.
- Ne pas se baigner en Loire.
- S'engager à porter le gilet de sauvetage, et des chaussures fermées.
- Ne pas s'aventurer à pied sur les bancs de sable.
- Ne pas consommer d'alcool, ni avant, ni pendant la pratique de l'activité.

2/ Consignes de navigation :

- Naviguer dans le chenal balisé quand il est tracé (en descendant, vert à gauche et rouge à droite).
- Tout arrêt, bivouac, barbecue, sont strictement interdits sur les grèves, bancs de sable, îles et îlots, par un arrêté préfectoral.
- Respecter les autres utilisateurs.

3/ Conditions de location :

- Le PNS ne répond pas des accidents résultant de la conduite des locataires, l'exception de ceux qui trouvent leur source dans la responsabilité de l'organisateur.
- Chaque participant est un membre temporaire de l'association : Le tarif, incluant l'adhésion (jusqu'au 31 octobre de l'année en cours) donne droit à une réduction sur les prochains parcours pour la saison en cours), un Titre Canoë Tempo (assurance MAIF/FFCK) validité pratiquant : 1 jour (heure de délivrance jusqu'à minuit).
- Le matériel est placé sous la sauvegarde de l'utilisateur qui sera responsable des dégradations ou pertes causées.
- Les réparations seront facturées : pagaie : 25€, bidon : 35€, gilet : 40€, bateau : 150€.
- Les canoës-kayaks sont loués avec pagaies et gilets de sauvetage.
- Toute réservation sera accompagnée d'un acompte de 30 % qui reste acquis au PNS, en cas d'annulation par le fait du locataire.
- Le PNS se réserve le droit d'annuler sans indemnité toute descente si:
 - les conditions météorologiques la rendent dangereuse (les acomptes versés seront remboursés).
 - les participants présentent un état d'ivresse manifeste (les acomptes versés ne seront pas remboursés).

Le responsable du groupe reconnaît avoir lu ce règlement et que chaque participant en a été informé.

Fait à Saumur le / /

Signature du client précédée de la mention « lu et approuvé » :

